



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250721-DEC\_2025\_16-CC



**DECISION DU MAIRE N° 2025-16  
PORTANT CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
POUR L'AMENAGEMENT D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE MUNICIPALE**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu le projet d'aménagement d'une garderie périscolaire municipale au CCA Jacques HOUSSIN,

Vu la décision n°2024-24 du 30 décembre 2024 portant conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société Plato Sarl, 18d rue du pont de l'abbaye, 59520 Marquette-lez-Lille en co-traitance avec la société Siretec Ingénierie, 60 avenue Clément Ader, 59118 Wambrechies, pour cet aménagement,

Considérant qu'au stade de l'Avant-Projet Définitif, le budget prévisionnel des travaux s'élève à 241 302,40€,

Considérant qu'il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à l'issue de la phase de l'Avant-Projet Définitif, conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières,

## DECIDONS

**Article 1°** - de fixer par avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre suscité, le forfait définitif de rémunération de Plato Sarl et Siretec Ingénierie à l'issue de la phase de l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet d'aménagement d'une garderie périscolaire municipale au CCA Jacques HOUSSIN dans les conditions suivantes :

Forfait de rémunération initial (Mission de base + OPC)		
Plato Sarl	Siretec Ingénierie	TOTAL
35 776,86 € HT	3 800,00 € HT	39 576,86 € HT

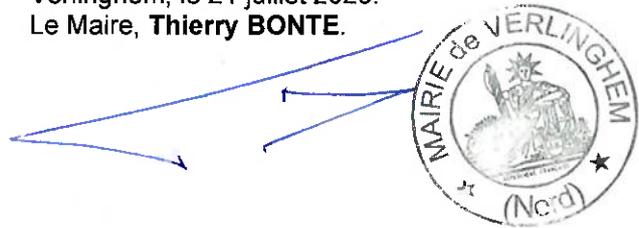
Montant de l'avenant n°1 :		
Montant HT : 841,29 €		
Taux de la TVA : 20%		
Montant TTC : 1 009,55 €		
Plato Sarl	Siretec Ingénierie	TOTAL
841,29 € HT	0,00 € HT	841,29 € HT

Forfait de rémunération après validation APD (Mission de base + OPC)		
Plato Sarl	Siretec Ingénierie	TOTAL
36 618,15 € HT	3 800,00 € HT	40 418,15 € HT

L'avenant n°1 est annexé à la présente décision.

**Article 2°** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Verlinghem, le 21 juillet 2025.  
Le Maire, **Thierry BONTE**.



**Le Maire**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22-07-25  
et la publication le 22-07-25  
Thierry BONTE, Maire.

